

Cote du document: EB 2010/101/R.14/Add.1
Point de l'ordre du jour: 10
Date: 6 décembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Observations du Bureau de l'évaluation du FIDA sur la politique relative à l'engagement du Fonds dans les pays à revenu intermédiaire

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luciano Lavizzari
Directeur du Bureau de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: l.lavizzari@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: **Examen**

Observations du Bureau de l'évaluation du FIDA sur la politique relative à l'engagement du Fonds dans les pays à revenu intermédiaire

1. En application des dispositions de son mandat et de son règlement intérieur, le Comité de l'évaluation a décidé en décembre 2009 qu'il examinerait la politique du FIDA relative aux pays à revenu intermédiaire (PRI) en même temps que les observations formulées par le Bureau de l'évaluation (IOE) à cet égard, avant que le Conseil d'administration n'examine ladite politique à sa session de décembre 2010. En outre, selon la pratique établie, les observations d'IOE seront également mises à la disposition des représentants au Conseil dans un additif au document sur la politique.
2. IOE a communiqué oralement au Département gestion des programmes (PMD) ses premières observations sur la version préliminaire de la politique; celles qui figurent dans le présent document sont fondées sur la version définitive de la proposition de politique soumise à l'examen du Comité de l'évaluation.
3. Il est reconnu dans le Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA que, pour conserver son efficacité, le Fonds doit améliorer le service qu'il offre aux PRI, garantir la pertinence de ses activités et renforcer les partenariats avec ces pays. La politique proposée prévoit une gamme de produits et services différenciés assurés par les PRI et à leur intention, ainsi que des produits et services financiers et de gestion des savoirs. Elle propose aussi une politique de reclassement comportant trois options.
4. En vue de préparer la politique du FIDA concernant les PRI, il a fallu passer en revue les politiques analogues d'autres institutions financières internationales; une description du processus suivi à cet égard aurait été utile, car elle aurait permis de confirmer que les parties prenantes compétentes ont été consultées et les documents essentiels examinés.
5. Le document considéré n'examine guère les enseignements de nature très diverse tirés des opérations antérieures financées par le FIDA dans les PRI. De même, il n'est pas fait mention de l'examen approfondi des documents d'évaluation existants, qui a été entrepris expressément dans le cadre de la mise au point de la politique. Cela aurait permis de confirmer que la politique proposée est bien fondée sur des données probantes et ancrée dans l'expérience acquise par le FIDA en matière de développement. Toutes les politiques et stratégies institutionnelles devraient être normalement précédées d'un examen approfondi des éléments d'information issus des évaluations, fondé sur les rapports d'IOE et/ou sur les rapports d'autoévaluation¹.
6. Les politiques et stratégies institutionnelles doivent être conçues de façon à faciliter leur évaluation future. Il faut pour ce faire définir des objectifs mesurables et précis, ainsi que des indicateurs qui permettront de suivre la performance et l'acquittement des obligations en matière de rapports. Malheureusement, la proposition de politique relative aux PRI ne contient aucun de ces éléments. Il faut remédier à cette lacune avant que le FIDA ne procède à la mise en œuvre de la politique.
7. Si elle est approuvée par le Conseil d'administration, la politique proposée aura une incidence sur les autres politiques et stratégies institutionnelles. À titre d'exemple, il est probable que le prêt direct au secteur privé, sans garantie publique, aura une incidence en ce qui concerne les Principes et critères en matière de prêts et l'Accord portant création du FIDA. Afin de garantir la

¹ Comme cela est le cas pour la stratégie de présence dans les pays – qui sera présentée au Conseil d'administration en mai 2011 et pour laquelle une autoévaluation spéciale a déjà été entreprise par la direction, conformément à la recommandation issue de l'évaluation du programme pilote relatif à la présence sur le terrain (2007).

cohérence de l'ensemble des politiques du Fonds, il aurait été utile, avant de préparer la proposition de politique relative aux PRI, de vérifier si ses principaux éléments sont compatibles avec les politiques et stratégies institutionnelles actuelles, et s'il faut éventuellement y apporter quelque modification.

8. La politique considérée préconise entre autres que le FIDA approfondisse le partage des savoirs entre institutions ainsi que la création et l'enregistrement des savoirs sur le plan interne. Le Fonds devrait considérer que le transfert des savoirs et le renforcement des capacités (y compris la coopération Sud-Sud et la participation aux plateformes concernant les politiques, l'organisation de réunions et les activités de sensibilisation) font partie intégrante de son mandat, ainsi que l'assistance technique remboursable. Il convient de noter que la capacité de gestion des savoirs du FIDA laisse encore à désirer. Plusieurs évaluations récentes au niveau de l'institution (sur l'agriculture et le développement rural en Afrique, l'innovation, la parité hommes-femmes et la participation du secteur privé [en cours]) signalent que les résultats en matière de gestion des savoirs ont été systématiquement insuffisants. Au cours des deux dernières années, quelques mesures utiles ont été prises, qui devraient améliorer la performance. Le FIDA devra intensifier ses efforts et allouer des ressources au renforcement des compétences et des capacités, ainsi qu'au travail d'analyse nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des PRI en matière de savoirs relatifs à l'agriculture et au développement rural.
9. La politique traite correctement la question du reclassement, qui est un moyen de garantir que les ressources provenant de la reconstitution sont affectées essentiellement aux pays pauvres pouvant prétendre à des prêts à des conditions particulièrement favorables. Trois options de reclassement sont présentées pour examen (voir le paragraphe 20). La direction du FIDA a exprimé sa préférence pour l'option trois. Ce choix est sans doute dicté par de bonnes raisons, mais sa justification, ainsi que les possibilités et les difficultés qu'il présente ne sont pas exposées dans le document, et il n'est pas non plus expliqué pourquoi il vaudrait mieux que le FIDA adopte l'option trois plutôt que les options une ou deux.
10. L'assistance technique remboursable est explicitement mentionnée dans le Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution, en tant qu'option offerte aux pays qui décident de cesser d'emprunter au FIDA mais continuent d'utiliser ses services. La politique mentionne ce service, mais elle ne donne des exemples présentant un intérêt que pour deux pays et n'examine pas la capacité du FIDA dans ce domaine, ni n'étudie les moyens par lesquels le Fonds pourrait assurer ce service de façon satisfaisante.
11. Il est noté par erreur au paragraphe 8 du document présentant la politique qu'IOE a évalué la performance des opérations du FIDA dans les PRI comme étant satisfaisante. Ce n'est pas le cas pour l'Argentine, où il ressort de l'évaluation récente que la performance du portefeuille de projets est dans l'ensemble plutôt insuffisante. En outre, contrairement à ce qui est indiqué dans le document, IOE n'a pas conduit d'évaluation du programme de pays aux Philippines.